



La Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale

La Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale vise à renforcer la gouvernance locale et améliorer l'efficacité de l'aide à l'échelon local. Face à la multiplication des acteurs de la coopération présents à l'échelon local, cette Charte vise à trouver des modes d'action plus cohérents, en complémentarité des autres initiatives internationales existantes. Elle définit des principes et modalités pour une coopération plus efficace au niveau local et identifie des axes d'intervention prioritaires sur l'efficacité de l'aide. Elle a été lancée lors des Journées européennes du Développement qui ont eu lieu du 15 au 17 novembre 2008 à Strasbourg en présence des représentants des principales familles d'acteurs européens qui ont contribué à son élaboration

Un processus d'élaboration multi-acteurs

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, la France avait initié une réflexion sur une Charte de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale. L'idée de cette Charte était de renforcer l'efficacité des interventions des différentes familles d'acteurs engagées dans ce domaine (institutions, collectivités locales, société civile, secteur privé...).

Sur proposition de la Commission européenne, ce processus initialement français a été élargi à l'échelle communautaire. La Charte a été valorisée en tant qu'approche novatrice et présentée en annexe de la Communication « [Autorités locales, acteurs du développement](#) » et a été salué par le Conseil Affaires Générales Relations Extérieures des 10 et 11 novembre 2008 ([voir les conclusions du Conseil](#)).

L'élaboration de la Charte s'est effectuée de manière partenariale au sein d'un groupe de travail qui associait des acteurs européens (Commission européenne, États membres, plates-formes de collectivités et de la société civile, secteur privé) et du Sud.

Afin d'élargir ce processus, une consultation en ligne avait été jusqu'au 23 juin 2008 sur le site www.charte-coop-gouvernancelocale.eu, permettant à tous les acteurs intéressés de réagir sur la version provisoire du document.

La réflexion sur la nécessité d'une Charte est née des constats suivants :

- ▶ L'importance de la dimension locale du développement.
- ▶ La diversification des acteurs de la coopération impliqués à l'échelon local (États, collectivités territoriales, société civile, secteur privé).
- ▶ Des interventions souvent parallèles voire concurrentes.
- ▶ La nécessité d'une meilleure harmonisation des actions de coopération dans l'appui à la gouvernance locale, afin d'en renforcer l'efficacité.

Les objectifs de la Charte

Cette Charte vise ainsi à améliorer la cohérence, la complémentarité et l'efficacité des interventions des différentes familles d'acteurs européens dont les appuis institutionnels ou sectoriels s'inscrivent dans le champ de la gouvernance locale : Commission européenne, États membres, collectivités territoriales, organisations de la société civile, secteur privé... Tout en s'inscrivant dans les principes politiques énoncés par la Communication, elle définit

des principes et des modalités de coopération harmonisées, dans le respect des spécificités des acteurs concernés. La Charte prend en considération les chartes et textes de référence déjà existant dans le champ de la gouvernance locale.

La Charte prend en considération les chartes et textes de référence déjà existants dans le champ de la gouvernance locale.

Inscrit dans le cadre des priorités de la Présidence française de l'Union européenne, ce processus a été animé, depuis début 2008, par le Ministère français des Affaires étrangères et Cités Unies France, en lien avec la Commission européenne.

A qui s'adresse cette Charte ?

Cette Charte s'adresse à l'ensemble des acteurs européens de la coopération, dont les appuis institutionnels ou sectoriels s'inscrivent dans le cadre de la gouvernance locale : Commission européenne, Etats membres, collectivités territoriales, organisations de la société civile, secteur privé...

A télécharger :

- ▶ [Le texte complet de la Charte](#) (125 Ko)
- ▶ [La brochure de la Charte](#) (PDF, 156 Ko)
- ▶ [Le formulaire d'adhésion à la Charte](#) (DOC, 68 Ko)

Contact :

Laurent Chaboy, Secrétariat de PLATFORMA, CCRE - Conseil des communes et Régions d'Europe

15, Rue de Richelieu, 75001 PARIS Tél : 01.44.50.59.59

site : <http://www.ccre.org> Télécopie : 01.44.50.59.60